



Decfo/Sysrem

La négociation se poursuit mais le chemin est difficile vers un accord final équilibré dans l'intérêt de l'entier de la fonction publique

Le 8 juillet 2008, le Conseil d'État et les syndicats ont eu une ultime séance de travail avant la pause estivale. Il ressort de ces négociations, extrêmement tendues, quelques résultats dont la délégation de la FSF a pris acte. Afin d'asseoir ces résultats, la délégation de la FSF a signé le procès-verbal de la séance.

Ce document permet le calcul des nouveaux salaires qui devraient être communiqués à l'ensemble de la fonction publique début septembre 2008 :

Le procès-verbal du 8 juillet contient notamment les points suivants.

- des mesures financières transitoires pour plus de 800 contrats d'enseignants lésés, notamment au secondaire I et II, financées par le fonds des congés sabbatiques. L'existence et la pérennité de ce fonds ne sont pas remises en question.
- le réexamen de la classification des fonctions enseignantes à l'horizon 2013.
- une mesure transitoire jusqu'à la mise en œuvre de l'accord intercantonal HARMOS pour les enseignantes des classes enfantines.

Des objets importants restent à négocier, notamment les organes de recours permettant la contestation des niveaux salariaux. Ce n'est qu'à l'issue de ces négociations et après avoir établi un bilan approfondi de tous les éléments obtenus, que les instances de la FSF se prononceront sur l'opportunité d'une ratification d'un accord final.

Lausanne, le 9 juillet 2008

M. Martial de Montmollin - Président - 079 669 06 11

Mme Béatrice Métraux - Secrétaire général de la FSF – 079 703 82 29